

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 39

Artikel: [Anecdotes]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enfant qui lui devait la vie. Son amour pour M^{lle} Mérian n'avait été qu'une flamme passagère, et il allait s'éloigner d'elle sans regret.

« Comme il faisait d'assez fréquentes absences pour vaquer à ses affaires, Agnès ne fut pas étonnée de le voir partir un matin : cette fois, il ne devait plus revenir.

« Quelques jours plus tard, la jeune femme reçut une lettre dans laquelle M. Blavigny lui découvrait toute la vérité et lui annonçait qu'elle ne le reverrait jamais. Il lui envoyait en même temps une somme assez considérable, et lui donnait l'adresse d'un banquier français établi à Londres, nommé M. David, auquel elle pourrait s'adresser quand le besoin d'argent se ferait sentir à elle.

— Il vous est facile de vous imaginer, monsieur, quel aura été le désespoir de la pauvre fille en recevant une pareille communication. J'ai vu votre oncle à son retour d'Angleterre ; il était plein de gaieté et d'entrain ; on ne se serait jamais douté qu'il venait de commettre une semblable action.

— C'était là une conduite bien infâme, reprit Raymond d'une voix profondément indignée.

— Oui, sans doute, on ne peut lui donner un autre nom. Peu de temps après, M. Blavigny s'est marié avec une riche héritière ; tant que la fortune lui a souri, il ne s'est pas inquiété de la pauvre Agnès. Lorsqu'il s'est trouvé dans la solitude et accablé par le malheur, son souvenir est venu l'obséder. Il a cru voir l'action de la Providence dans cette fatalité qui s'acharnait après lui ; le remords le poursuivait partout et assombrissait encore ses derniers moments.

« Il m'a demandé de vous prier de rechercher Agnès Mérian et sa fille et de leur remettre une large part de son héritage.

« — Mon neveu, a-t-il ajouté, ne refusera pas d'accomplir mon désir suprême, car il a, je le sais, une âme loyale et généreuse.

— Je justifierai sa confiance, s'écria le jeune officier avec élan, je tâcherai de découvrir cette malheureuse femme, et je la mettrai en possession de l'héritage qui lui appartient ; mais comment mon oncle n'a-t-il pas cherché à savoir ce qu'elle était devenue dès que la voix de sa conscience s'est réveillée en lui ?

— Il y a pensé, monsieur ; toutefois il reculait cette recherche de jour en jour, craignant d'apprendre des choses trop épouvantables. Il se figurait qu'Agnès avait succombé au chagrin, et il tremblait à l'idée de retrouver sa fille dans une situation abjecte et méprisable.

Après m'avoir fait ses confidences, M. Blavigny a vécu plusieurs jours encore, et chaque fois que ses souffrances le lui permettaient, il s'est entretenu de M^{lle} Mérian avec moi, car ce souvenir était sans cesse présent à sa pensée. Voilà, continua-t-il, un écrit qu'il m'a chargé de vous remettre ; il a eu une peine infinie à tracer ces quelques lignes.

(A suivre.)

Un bohème, arrivé au dernier degré de la rafale, disait à un de ses amis :

— Je suis à bout de ressources ; je marche sur mes tiges ; je crève de faim et je ne vois pas d'autre moyen que de me précipiter, par accident, sous la roue d'une voiture...

— Comment ! te suicider par ce procédé vulgaire ?...

— Me suicider ? Pas si bête !.. mais me faire écraser un bras ou une jambe pour avoir des dommages-intérêts... Es-tu de mon avis ?

— Mon cher, je n'en suis qu'à moitié... Par ton moyen, je ne doute pas que tu n'aies le dommage ; mais, pour l'intérêt, je n'en répondrais pas...

Écrivez bien vos testaments. — Quand nous écrivons, ayons toujours la bonne habitude de ne négliger ni accents, ni ponctuation, ni même les apostrophes.

Un riche propriétaire, voulant laisser quelque chose à deux de ses amis, a écrit dans son testament cette phrase :

Pour donner un dernier gage d'affection à Z... et à X..., je lègue à chacun *deux* cent mille francs.

Est-ce à chacun d'eux, cent mille francs, ou bien à chacun, deux cent mille francs.

Comme on voit, la question est grave. Le testament est mal écrit. Trouvera-t-on une apostrophe à deux, ou n'en trouvera-t-on pas ?

Ce papier a été plié pendant que l'encre était fraîche, de sorte qu'il y a des taches, des points, des virgules, un peu partout.

Les héritiers disent : c'est à chacun d'eux, cent mille.

Les deux amis, Z... et X..., disent : c'est à chacun, deux cent mille.

La justice va être saisie, mais elle sera bien embarrassée.

Conclusion : écrivez bien vos testaments.

La semaine dernière, arrivaient à Bellegarde un ecclésiastique accompagné de deux dames. Les employés de la douane procédèrent à la visite d'usage. On saisit 600 cigares sur le curé, tandis que les femmes, visitées par la fouilleuse, avaient, dans leurs faux derrières, l'une 11 livres de tabac, l'autre 7 livres. Le tout fut saisi. Une de ces dames n'eut que cette réponse à faire : « Ah ! je suis bien contente d'en être débarrassée, ça me gênait joliment. »

Problème pour les enfants.

Mon cousin Pierre, qui est décédé avant-hier jeudi 27 septembre 1883, à 9 1/2 heures du soir, est né au moment où sonnait la 2^{me} heure du 2^{me} jour du 2^{me} mois de la 2^{me} année de la seconde moitié du siècle actuel. Combien a-t-il vécu de minutes ?

Prime : une boîte de plumes. M. D.

La livraison de septembre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE contient les articles suivants :

Albert de Haller et son influence littéraire, par M. François Dumur. — Les tantes de Bellonne. — Croquis genevois, par M. J. des Roches. — La France, pays peu connu, par M. Ed. Sayous. — La musique au XVIII^e siècle. — Jean-Sébastien Bach, par M. William Cart. (Quatrième et dernière partie.) — La poésie et la raison au siècle de Louis XIV, par M. Paul Stapfer. (Seconde partie.) — Eugénie de Guérin, d'après son journal et ses lettres, par M. Camille Bertrand. (Seconde et dernière partie.) — L'Indo-Chine, le royaume de Siam, l'empire birman, le Cambodge, la Cochinchine française, l'empire annamite, par M. Léo Quesnel. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Chronique suisse. — Chronique scientifique. — Chronique politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, à Lausanne.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOU & C^{ie}.